

VOS OBJECTIFS DE RÉHABILITATION

METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA SÉCURITÉ INCENDIE DES LOGEMENTS

L'habitat existant est soumis aux réglementations en vigueur lors de sa construction. Sa mise en conformité aux règlements de construction actuels est toutefois difficilement envisageable. Aussi, toute intervention sur l'habitat existant doit obéir au principe de non diminution du niveau de sécurité antérieur : il faut s'assurer que les travaux ne vont pas aggraver le risque relatif à la sécurité et contribuer, dans la mesure du possible, à le réduire. Les opérations de logements de 3^e et 4^e familles sont soumises à l'application de la règle du C+D décrite dans l'instruction technique 249 (IT249).

LES ATOUTS DU BOIS

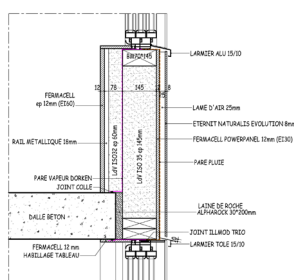
La révision des textes réglementaires (tels que l'IT249 en 2010) propose désormais des solutions bois qui permettent de répondre aux exigences de la réglementation incendie sur les logements. Le détail de ces solutions est disponible sur le site **catalogue construction bois**.



Les bâtiments initiaux avec des loggias ouvertes

Levage des panneaux de fermeture des loggias

La réhabilitation terminée, avec des m² et un confort accru pour les locataires



Echelle 1/10^e

La solution trouvée pour répondre au C+D est conforme à l'IT249

L'EXEMPLE

La **réhabilitation du quartier Beaulieu à Poitiers** porte sur 10 bâtiments d'habitat collectif (495 logements) construits de 1976 à 1979. Pour cette réhabilitation thermique, le choix d'une fermeture des balcons en loggias non chauffées s'est avéré la solution permettant les meilleures performances en termes de consommation, d'amélioration du confort ressenti des occupants, tout en conservant les apports solaires au maximum. Concernant la sécurité incendie, la gestion du C (C+D) a été réalisée en doublant les panneaux ossature bois avec des plaques de Fermacell, assurant ainsi des niveaux coupe feu 60 minutes (EI60) conformes à l'IT 249.

TÉMOIGNAGE

DAVID SOULAS, RESPONSABLE TECHNIQUE DE L'ENTREPRISE MERLOT, CO-MANDATAIRE DU LOT BOIS

“ Plusieurs points techniques principaux ont été à régler en début de chantier : le premier concernait la sécurité incendie et le feu avec la règle du C+D à respecter entre les niveaux. ”

Soutenu par :



Opérateur :

